

naturelles telles que la sécheresse prolongée et la désertification. Consciente de la gravité de cette situation, la France s'est efforcée d'apporter son concours aux Etats africains éprouvés et leur consacre la plus grande partie de son aide bilatérale. Cette aide est axée principalement sur le développement de l'agriculture, et a été particulièrement substantielle en ce qui concerne la lutte contre les conséquences de la sécheresse dans le Sahel et le développement de l'infrastructure routière, d'une importance vitale pour le désenclavement des Etats sans littoral et la promotion du commerce interrégional.

77. Passant à la CEAO, le représentant de la France a fait observer que le contraste est grand entre la description de la pauvreté africaine et le tableau d'une région affectée par un afflux soudain de ressources financières. Ainsi, d'un côté, des revenus nationaux parmi les plus bas du monde, certains atteignant à peine 100 dollars par an et par habitant; de l'autre, le plus élevé jamais atteint, le record étant de plus de 8 500 dollars par personne. Mais ce brusque surcroît de moyens monétaires pose presque autant de problèmes qu'il en résout, accentue le déséquilibre interne et externe et contribue, par un excès de liquidités, aux tensions qui affectent le système monétaire mondial. Cependant, comme dans le cas des pays pauvres, l'économie des pays de la région demeure vulnérable par manque de diversification des productions et à cause de l'incertitude financière. Cet état de fait illustre l'interdépendance qui caractérise plus que jamais l'économie mondiale. L'exposé du Secrétaire exécutif a montré que cette jeune commission peut contribuer à réorienter rationnellement les flux financiers vers les secteurs sous-développés de la région et vers les pays les plus déshérités du reste du monde.

78. Quant à la CEE, son secrétaire exécutif a montré combien les Etats membres de la région étaient, malgré la diversité de leurs approches, conscients de leur responsabilité collective vis-à-vis des autres régions du monde et spécialement des pays en voie de développement. Il a exprimé la confiance des pays de la région que la coopération industrielle, commerciale et technique entre les pays membres de la région servira au bien commun de l'ensemble du monde. Depuis son origine, la Commission a

pour vocation particulière de stimuler les échanges entre pays à systèmes économiques et sociaux différents et la délégation française est convaincue qu'elle restera fidèle à cette vocation. De plus, elle sera sans doute encouragée à approfondir et à multiplier ces échanges par la volonté politique des gouvernements qui s'exprimera dans les déclarations finales de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe.

79. Le représentant de la France est convaincu que les activités de la CEE convergeront avec les efforts des autres commissions régionales pour donner des suites pratiques aux grandes orientations qui ont fait l'objet d'un consensus lors des récentes conférences mondiales sur l'alimentation et sur l'industrialisation et aux orientations qui seront arrêtées lors de la septième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

80. En conclusion, il est évident que les Etats doivent se montrer de plus en plus solidaires pour faire face aux graves dangers qui menacent l'économie mondiale, et les commissions régionales forment un réseau à travers lequel cette solidarité peut et doit trouver une expression privilégiée. Pour cela, les commissions ne doivent pas interpréter trop étroitement leur mandat et doivent éviter de se replier sur elles-mêmes. Il est donc souhaitable que les commissions renforcent leurs liens et multiplient leurs échanges d'informations et leurs travaux menés en commun. A cet égard, la décision des secrétaires exécutifs de tenir alternativement au siège de chaque commission régionale l'une de leurs deux réunions annuelles semble un pas dans la bonne direction. Par ailleurs, le Siège de l'ONU, la CNUCED, le PNUD et les institutions spécialisées doivent faire preuve d'une volonté de décentralisation et, en contrepartie, les commissions doivent tenir compte des décisions prises à l'échelon mondial par les Nations Unies et éviter d'aller au-delà des mesures prises par l'organe central compétent. Comme l'action des commissions régionales doit être subordonnée à une certaine vision d'ensemble, c'est, de l'avis de la délégation française, au Conseil économique et social qu'il appartient d'assurer ce rôle de direction doctrinale.

La séance est levée à 12 h 45.

1970^e séance

Mardi 15 juillet 1975, à 15 h 10

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1970

POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

Coopération régionale (*suite*) [E/5608/Rev.1, E/5608/Add.1, E/5619, E/5651, E/5656, E/5657 et Corr.2, E/5658, E/5700, E/5721, E/5722 et Corr.1, E/5723, E/L.1665]

1. Pour M. DIETZE (République démocratique allemande), il ressort des rapports des commissions régionales

et des déclarations faites par leurs secrétaires exécutifs que grâce aux progrès de la détente, les conditions dans lesquelles œuvrent ces commissions se sont améliorées. Toutefois, il reste beaucoup à faire et les commissions régionales devraient davantage s'employer à promouvoir la limitation des armements et le désarmement, car la politique des monopoles d'armement aggrave la crise, elle absorbe d'énormes ressources et freine le développement de relations économiques harmonieuses. Ainsi, M. Dietze est

convaincu que le prochain aboutissement de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe constituera un pas décisif vers la paix, et qu'il s'ensuivra un essor des activités de la CEE.

2. La République démocratique allemande attache beaucoup d'importance aux activités de coopération menées dans le cadre de la CEE, dont la trentième session a été très fructueuse. Un rang de priorité élevé a été attribué à certains travaux -- dans les domaines du commerce, de la coopération scientifique et technique, des projections et de la planification à long terme et de la protection de l'environnement -- qui sont effectivement de nature à favoriser la coexistence pacifique entre pays à systèmes sociaux différents. C'est le cas, notamment, des projets relatifs à la rationalisation de l'utilisation de l'énergie et des matières premières, ou à l'unification des réseaux électriques d'Europe orientale et occidentale. Dans cet ordre d'idées, il faut aussi mentionner l'étude du Secrétaire exécutif sur les mesures à prendre pour économiser l'énergie¹ qui contient nombre de suggestions propres à favoriser la coopération scientifique et technique au sein de la CEE. Enfin, l'élaboration de perspectives économiques à long terme pour la région de la CEE est une tâche très importante.

3. La délégation de la République démocratique allemande estime que l'efficacité de la CEE serait nettement améliorée si l'activité de ses organes subsidiaires était mieux coordonnée, par exemple en matière de coopération scientifique ou de protection de l'environnement : la mise en œuvre des résolutions 1 (XXX) et 2 (XXX) de la CEE y contribuerait.

4. Les secrétaires exécutifs ont souligné les effets néfastes de la crise qui sévit dans les pays capitalistes sur la coopération régionale : la République démocratique allemande partage cette préoccupation et estime qu'il est grand temps de lever les nombreux obstacles au commerce Est-Ouest, grâce notamment à l'application du principe de la nation la plus favorisée. A propos de la crise économique, il faut remarquer que la production industrielle des pays membres du CAEM représente actuellement plus de 33 p. 100 de la production industrielle mondiale, et que ces pays n'ont à souffrir ni de la récession de cette production, ni de l'inflation, ni de la spéculation, ni du chômage.

5. La coopération entre les commissions régionales et le développement de leurs relations avec d'autres organismes des Nations Unies sont indispensables à l'instauration d'un système économique plus juste; c'est pourquoi la République démocratique allemande appuie les propositions présentées par le Secrétaire exécutif de la CEE dans son rapport sur les activités futures de la Commission², en vue de développer ce type de coopération. L'expérience acquise par la CEE devrait profiter aux autres commissions, des études conjointes pourraient être entreprises sur des sujets d'intérêt commun, et davantage d'experts de pays en voie

de développement pourraient participer aux projets de la CEE.

6. La coopération régionale entre pays en voie de développement ne peut qu'accélérer leur progrès économique et social, et il faut rappeler que les décisions prises par l'Assemblée générale à sa sixième session extraordinaire tendent à favoriser cette coopération régionale. Pour sa part, la République démocratique allemande a participé en tant qu'observateur aux sessions de plusieurs commissions régionales, et elle souhaite collaborer de plus en plus étroitement avec celles-ci dans un esprit de coopération et sur un pied d'égalité.

7. M. ASHTAL (Yémen démocratique) estime que l'on a tendance à négliger la coopération régionale au profit des relations entre pays en voie de développement et pays développés, qui perpétuent les relations déséquilibrées qui existaient naguère entre colonies et métropoles. Les commissions régionales sont les organismes les mieux qualifiés pour s'occuper des problèmes régionaux; ce sont les pays membres eux-mêmes qui en orientent la politique, qui choisissent les projets selon les possibilités et les besoins réels de la région. Ces commissions devraient être un point de convergence essentiel pour l'action de l'ONU et même pour l'aide des gouvernements.

8. Comme l'a souligné le Secrétaire exécutif de la CEAO (1967e séance), la région de l'Asie occidentale est à certains égards très disparate, et les pays qui en font partie sont à des niveaux de développement très différents; c'est une raison supplémentaire pour que ces pays accordent à la coopération régionale une place hautement prioritaire, et pour qu'ils favorisent les projets devant bénéficier aux populations elles-mêmes.

9. Les pays de la CEAO dont le revenu par habitant est élevé ont tendance à aider leurs voisins dans le domaine des services essentiellement (éducation, santé); cette aide est naturellement la bienvenue, mais les projets de nature à favoriser l'accumulation de capital dans les pays bénéficiaires devraient occuper une place plus importante. On peut d'ailleurs distinguer deux catégories d'aide : celle qui vise à faire face aux besoins les plus élémentaires, l'assistance humanitaire en cas de catastrophe par exemple, et celle qui a pour objectif le développement, le progrès économique et social; aucun de ces deux types d'assistance ne doit être négligé au niveau de la coopération régionale.

10. Pour conclure, M. Ashtal souligne que la stabilité économique et politique ne doit pas être évaluée uniquement en fonction de l'état de l'économie des pays développés, mais bien plus en fonction de la croissance économique de tous les pays, petits ou grands. Dans cette optique, la coopération régionale est la pierre angulaire de la coopération internationale, et devrait même être le fondement du nouvel ordre économique international.

11. M. KAUFMANN (Pays-Bas) félicite les secrétaires exécutifs et les secrétariats des commissions régionales de leur excellent travail.

12. Il rappelle les décisions prises par le Conseil à sa cinquante-septième session concernant la décentralisation et

¹ "Etude du Secrétaire exécutif sur les mesures prises, ou qui pourraient être prises, en vue d'assurer plus d'économie et d'efficacité dans l'extraction, la transformation, le transport et l'utilisation de l'énergie dans la région de la CEE" (E/ECE/883 et Add.1).

² CEE, document E/ECE/875.

la délégation de fonctions aux commissions régionales [résolution 1896 (LVII)] et il souscrit au désir exprimé par les secrétaires exécutifs, au paragraphe 39 du rapport sur leurs réunions (E/5700), concernant le transfert rapide des fonctions d'organisation chargée de l'exécution des projets du PNUD et la délégation totale des pouvoirs. Il estime que les secrétaires exécutifs devraient participer aux travaux du Comité consultatif pour la coopération économique et le développement dont la création a été recommandée par le Groupe d'experts pour l'étude de la structure du système des Nations Unies (voir E/AC.62/9, par. 77). La nouvelle orientation des activités donnera plus de travail aux commissions régionales et se répercutera sur la structure de la coopération régionale. C'est pourquoi le Gouvernement néerlandais a l'intention d'accroître en 1976 sa contribution extra-budgétaire aux activités de certaines commissions. La délégation néerlandaise attend avec intérêt le rapport du Corps commun d'inspection sur les structures régionales ainsi que les observations du CAC, qui seront présentés pour examen l'année suivante.

13. M. Kaufmann constate, d'après le rapport du Secrétaire général intitulé "Efforts des Nations Unies pour la promotion et le développement des exportations" (E/5619), l'importance croissante d'une bonne coopération entre les commissions régionales et le Centre CNUCED/GATT du commerce international. La délégation néerlandaise tient à souligner l'utilité de la contribution du PNUD aux activités de formation à la promotion des exportations. Pour leur part, les Pays-Bas ont fourni une contribution appréciable aux projets de promotion des exportations exécutés par la CESAP, la CEA et la CEPAL.

14. Examinant tour à tour les activités des différentes commissions régionales, le représentant des Pays-Bas se félicite d'abord de ce que son pays a obtenu le statut consultatif auprès de la CEAO.

15. A propos des activités de la CEE, il apprécie toute l'action menée en faveur des relations entre l'Est et l'Ouest qui, pour des raisons évidentes, sont au centre des préoccupations de la CEE, mais il estime qu'il ne faut pas pour autant négliger la contribution que la Commission pourrait apporter à la solution des problèmes mondiaux.

16. Passant à la CESAP, le représentant des Pays-Bas indique que son pays approuve le nouveau programme de travail et l'ordre de priorité élaborés après la trentième session de la Commission (E/5656, chap. IV) et entérinés à sa trente et unième session. Les recommandations de la mission chargée de procéder à un examen des structures des instituts régionaux de formation ont fait l'objet d'un débat à la dernière session de la CESAP; celles de ces recommandations qui ont été adoptées sont de nature à resserrer la coopération entre plusieurs institutions dans le domaine économique et social [voir CESAP, résolution 158 (XXXI)]. La délégation néerlandaise accepte les deux recommandations de la Commission [résolutions 156 (XXXI) et 159 (XXXI)] qui visent la création de deux nouvelles institutions, l'une pour les machines agricoles, l'autre pour le transfert des techniques, étant entendu qu'il faudra instaurer une coordination entre ces institutions de la CESAP et d'autres organisations intérieures et extérieures à la région.

17. Dans la région des Amériques, le Gouvernement néerlandais entretient d'excellentes relations avec la CEPAL et il espère que le Surinam, territoire autonome du Royaume des Pays-Bas qui doit accéder à l'indépendance dans l'année, établira avec la CEPAL des relations aussi fructueuses.

18. En Afrique, la situation est dominée par la grave sécheresse qui frappe une grande partie du continent. La CEA peut jouer un rôle important dans l'établissement et l'exécution de projets visant à remédier à cet état de choses, surtout à l'échelon sous-régional.

19. Dans l'ensemble, il convient de saluer la compétence et le dynamisme avec lesquels les secrétaires exécutifs des commissions régionales ont rempli leur mandat. Le Gouvernement néerlandais se félicite d'entretenir de bonnes relations avec les diverses commissions régionales, qui à son avis peuvent contribuer pour beaucoup à l'instauration d'un ordre économique et social plus juste dans le monde.

20. M. SADI (Jordanie) dit que les rapports et les exposés des secrétaires exécutifs des commissions régionales confirment pleinement les liens d'interdépendance qui existent entre les économies des différentes régions du monde, et il se félicite de l'étroite coopération qui s'est instaurée entre les commissions régionales d'une part, la CNUCED, l'ONUDI et le PNUE d'autre part.

21. La délégation jordanienne est particulièrement intéressée par le rapport de la CEAO. La situation de la région est caractérisée par deux facteurs importants : les répercussions de la guerre de 1973 et les nouvelles ressources acquises par les pays exportateurs de pétrole. Ces pays ont fourni un gros apport d'aide publique bilatérale et multilatérale, qui, en pourcentage, est supérieur à celui des pays industrialisés, mais leur aide aurait été plus grande encore si la tension au Moyen-Orient ne les obligeait pas à consacrer des crédits importants à leur défense nationale.

22. La Jordanie apprécie particulièrement le rôle de la CEAO sur le plan de la coordination et de la coopération, car elle est en faveur d'une collaboration, voire d'une intégration économique, dans la région.

23. Dans ses plans de développement économique, le Gouvernement jordanien a fait un gros effort de modernisation agricole et industrielle, sans négliger les aspects sociaux d'un développement bien conçu. Il s'efforce en particulier de mettre en valeur la vallée du Jourdain et de freiner l'exode rural. Ses plans et sa stratégie économiques sont conformes aux directives de la CEAO et la Jordanie est heureuse de coopérer avec la Commission et avec ses divers pays membres.

24. M. KASSOV (Bulgarie) évoque la contribution de la CEE à l'amélioration des rapports entre l'Est et l'Ouest. Considérant que les résultats de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe vont renforcer la coexistence pacifique sur ce continent, la délégation bulgare est d'avis qu'à sa trente et unième session la Commission devrait étudier son programme de travail et celui de ses organes subsidiaires à la lumière des résultats de la Conférence.

25. Pour ce qui est de l'avenir des travaux de la CEE, il importe avant tout d'éliminer les derniers anachronismes dans les échanges Est-Ouest d'appliquer le principe de la nation la plus favorisée, et d'insister sur la coopération industrielle selon une division internationale du travail rationnelle. La CEE devrait orienter ses travaux vers l'étude de projets régionaux et sous-régionaux, notamment dans les domaines de l'agriculture, de l'environnement et des transports. La délégation bulgare approuve l'intention du Secrétaire exécutif de resserrer la coopération entre la CEE et les autres commissions régionales. La Bulgarie apprécie à leur juste valeur les travaux de la CEE et elle continuera à y participer aussi activement que par le passé.

26. M. DINU (Roumanie) constate avec satisfaction que les pays membres et les secrétariats des commissions régionales s'emploient à développer une coopération fructueuse sur le plan régional. Les commissions cherchent aussi à concourir à l'instauration d'un nouvel ordre économique international; ainsi, la CESAP a adopté la Déclaration de New Delhi sur la contribution régionale à l'instauration de ce nouvel ordre économique [résolution 154 (XXXI)]. Les autres commissions devraient suivre cet exemple.

27. S'arrêtant plus particulièrement sur l'activité de la CEE, le représentant de la Roumanie dit que les pays membres de cette commission n'ont pas épuisé toutes les possibilités de coopération qu'elle leur offre. A son avis, il conviendrait de renforcer le rôle et l'efficacité de la CEE suivant quatre orientations principales :

28. En premier lieu, la CEE devrait avoir constamment comme objectif principal de favoriser le développement économique de tous les Etats membres. A cette fin, la Commission devrait s'adapter plus rapidement et avec plus de souplesse aux besoins économiques qui existent ou qui apparaissent dans la région, y compris ceux des pays en voie de développement de cette région.

29. Deuxièmement, la CEE devrait promouvoir des mesures concrètes propres à résoudre les problèmes d'actualité qui revêtent une importance croissante pour les pays membres, particulièrement dans le domaine de l'énergie et des matières premières, du commerce européen, de la science et de la technologie, de la coopération industrielle et de l'environnement.

30. Troisièmement, il conviendrait d'améliorer les méthodes de travail et les procédures de la Commission et de ses organes subsidiaires, à condition, bien entendu, que les modalités de fonctionnement de la Commission respectent étroitement la souveraineté, l'indépendance et l'égalité de tous les pays membres.

31. Enfin, la CEE devrait promouvoir le progrès économique dans le monde en stimulant la coopération des pays européens avec tous les autres pays. Comme l'a souligné le Secrétaire général dans le message qu'il a adressé à la Commission lors de sa dernière session, les problèmes propres à la région européenne ne doivent pas être considérés isolément. La place qu'occupent les pays européens dans les relations économiques internationales, ainsi que leur potentiel économique, scientifique et technique font que la valeur des activités de la CEE dépasse le cadre

du continent européen. La CEE devrait donc établir quelles sont les préoccupations qui sont communes aux pays européens et aux autres pays du monde afin de faciliter une coopération fructueuse pour tous. Pour sa part, la Roumanie ne manquera pas de travailler, dans cet esprit, avec les autres pays membres, à renforcer l'efficacité de la CEE.

32. M. KOCH (République fédérale d'Allemagne) se déclare convaincu que les commissions régionales peuvent concourir de manière décisive au développement de la région qui est de leur ressort. Mais, en la matière, il reste encore beaucoup à faire, par exemple dans le domaine de la promotion et du développement des exportations. M. Koch regrette que la CNUCED n'ait pas fait rapport sur ce type d'activité et que les résultats de l'étude entreprise par le Groupe consultatif commun du Centre CNUCED/GATT du commerce international, étude demandée par le Conseil à sa cinquante-cinquième session [résolution 1819 (LV)], ne doivent être communiqués au Conseil du commerce et du développement qu'à sa quinzième session. Il faut espérer que le Conseil sera saisi, à la reprise de sa cinquante-neuvième session, d'une documentation enfin complète sur cette question.

33. Au paragraphe 10 de son rapport sur les efforts des Nations Unies pour la promotion et le développement des exportations, le Secrétaire général dit qu'il est encourageant de noter que les organisations et institutions intéressées se rendent compte qu'il faut renoncer aux querelles de compétences et adopter une attitude plus constructive en faisant des concessions. Or, aucune difficulté de ce genre n'est signalée dans le rapport. Il faudrait savoir s'il y en a vraiment, car le Conseil, qui a pour mission de coordonner les travaux des organismes des Nations Unies, pourrait alors donner les directives nécessaires.

34. Au paragraphe 58 du même rapport, il est indiqué que le Centre CNUCED/GATT du commerce international a accordé la priorité aux demandes d'assistance émanant de groupes de pays en voie de développement désireux de promouvoir leurs échanges commerciaux mutuels. Rappelant que les échanges entre pays en voie de développement et pays industrialisés sont quatre fois plus importants que les échanges entre les pays en voie de développement eux-mêmes, M. Koch appuie très fermement cette orientation des activités du Centre.

35. M. YILDIRIM (Turquie) rappelle que la Turquie, convaincue de l'importance de la coopération régionale et sub-régionale, a toujours participé activement aux activités de la CEE et de la CRD. Par ailleurs, de par sa situation géographique, la Turquie s'intéresse de près aux activités de la CEAO et de la CESAP. Du reste, comme l'a fait observer le représentant du Pakistan (1969e séance), la CRD est en quelque sorte un pont entre la CEE, la CEAO et la CESAP.

36. M. Yildirim tient à féliciter le Secrétaire exécutif de la CEE d'avoir su donner à la coopération économique en Europe trois orientations indispensables : coopération entre pays dotés de systèmes économiques différents; coopération entre pays ayant atteint différents niveaux de développement économique; coopération entre les différentes régions du monde.

37. M. STANOVNIK (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Europe) remercie les membres du Conseil de l'appui qu'ils donnent à la CEE. Il tiendra dûment compte des observations faites à propos du renforcement de la coordination au sein même de la Commission, et de l'attention à accorder aux besoins des pays les moins privilégiés de la région européenne.

38. Dans l'ensemble, les membres du Conseil souhaitent que l'action de la CEE s'insère de plus en plus nettement dans une conception globale : le Secrétaire exécutif et la Commission sont convaincus du bien-fondé de cette conception.

39. M. MARAMIS (Secrétaire exécutif de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique) sait gré aux membres du Conseil de l'appui qu'ils donnent à l'action de la Commission dans sa région, et en particulier à son nouveau programme de travail intégré. M. Maramis assure les membres du Conseil que la CESAP, conformément à leurs vœux, s'efforce de coordonner ses activités avec celles qui sont entreprises sur le plan global.

40. M. IGLESIAS (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Amérique latine) remercie, lui aussi, les membres du Conseil d'encourager les cinq commissions régionales à poursuivre leurs actions dans la voie tracée. Manifestement, les membres du Conseil sont unanimes à penser que la crise économique mondiale actuelle représente pour l'Organisation des Nations Unies une épreuve sans précédent, et que l'instauration d'un nouvel ordre économique international et l'application de la Charte des droits et devoirs économiques des Etats constituent des tâches d'une ampleur également sans précédent, qui ne doivent pas pour autant faire reculer l'Organisation. Manifestement aussi, les Etats membres attachent désormais beaucoup d'importance à l'idée de régionalisme, ce qui impose aux commissions régionales de renforcer leur action.

41. M. ADEDEJI (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique) se déclare encouragé par les

observations des membres du Conseil et les assure qu'il s'emploiera à accroître l'efficacité de la CEA. Sans doute faut-il bien voir que la solution des problèmes qui se posent en Afrique ne dépend pas seulement d'efforts à tenter sur le plan national et régional. Par ailleurs, M. Adedeji compte également intensifier la coopération entre la CEA et les autres commissions régionales.

42. M. AL-ATTAR (Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Asie occidentale) remercie les Etats membres qui ont encouragé la CEAO à poursuivre son action dans la voie qu'elle s'est tracée.

43. Le représentant du Yémen (1967e séance) a évoqué la nécessité pour la CEAO d'étudier les applications possibles de l'énergie solaire dans la région. La Commission va s'employer à réunir toute l'information technique nécessaire, en s'adressant au Centre pour les ressources naturelles, l'énergie et les transports et à l'UNESCO, par exemple.

44. Le représentant du Yémen a aussi demandé qu'en Asie occidentale l'effort d'industrialisation ne demeure pas concentré dans certains pays seulement. La Commission partage ce même souci, comme en témoigne son programme de travail pour 1976.

45. Comme l'a dit le représentant de l'Egypte (1969e séance), il faut que les commissions régionales fassent un très gros effort d'information pour faire apprécier au grand public l'action de l'ONU, du Conseil, de ses organes subsidiaires et des institutions spécialisées en matière économique. La CEAO entend participer à ce travail d'information.

46. M. Al-Attar est heureux que les Etats membres semblent convaincus de l'utilité de la décentralisation des fonctions : il est, pour sa part, persuadé que les commissions régionales n'obtiendront des résultats positifs qu'au prix de cette décentralisation.

La séance est levée à 16 h 35.

1971^e séance

Mardi 22 juillet 1975, à 15 h 40

Président : M. I. A. AKHUND (Pakistan)

E/SR.1971

POINT 8 DE L'ORDRE DU JOUR

Assistance économique, financière et technique au Gouvernement de la Guinée-Bissau et aux territoires encore sous domination portugaise (A/10105 et Add.1, A/10106 et Add.1)

1. M. BURNS (Directeur du Bureau de la coopération technique) dit que le point 8 de l'ordre du jour concerne l'aide fournie, d'une part, au Gouvernement de la Guinée-Bissau, et d'autre part aux territoires qui, au moment de la

vingt-neuvième session de l'Assemblée générale, étaient encore sous la domination portugaise : Angola, îles du Cap-Vert, Mozambique, Sao Tomé et Príncipe. En application des résolutions pertinentes adoptées par l'Assemblée générale à sa vingt-neuvième session [résolutions 3339 (XXIX) et 3340 (XXIX)], le Secrétaire général a rédigé deux rapports concernant l'aide de l'ONU et des institutions spécialisées à la Guinée-Bissau (A/10105 et Add.1) et aux territoires sous domination portugaise (A/10106 et Add.1) Il n'a pas reçu assez de renseignements pour rendre compte des mesures prises par les gouvernements en